

Voix d'Exils mue et évolue

Après cinq ans d'existence numérique, le média en ligne Voix d'Exils se dote d'une nouvelle plateforme web

me mo Pour son cinquième anniversaire, le média en ligne Voix d'Exils fait peau neuve, lançant son nouveau site d'information. Un outil plus professionnel qui rassemble une trentaine de migrants et d'encadrants répartis dans trois rédactions, dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Valais. Avec, depuis sa création, plus de 400 articles déjà publiés.



Des migrants ont témoigné de leur expérience à Voix d'Exils, plus que concluante...

Ambiance inhabituelle le 3 novembre dernier à la Maison du Vélo, à Lausanne, gérée par l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (Evam). L'atelier dévolu à la petite reine a servi d'espace de présentation

d'un autre programme de l'Evam, Voix d'Exils, mené avec la collaboration des cantons de Vaud et du Valais. Pour son cinquième anniversaire, ce média en ligne «dédié à l'expression libre des personnes migrantes vivant en Suisse» a fait peau neuve, inaugurant un nouveau site internet*, plus professionnel,

et propre à accueillir désormais aussi des contenus audiovisuels.

Compétences transversales

«Avant, il s'agissait d'un blog. Aujourd'hui, c'est un vrai site média», s'est réjoui Omar Odermatt, responsable de la rédaction de Voix d'Exils, tout en détaillant le nouvel outil, mieux structuré, aux fonctionnalités élargies dont le multilinguisme, et connecté aux réseaux sociaux. Des améliorations visant à augmenter la visibilité de Voix d'Exils sur internet tout en valorisant son contenu fort, depuis sa création, de plus de 400 articles et caricatures. Et le responsable de montrer avec fierté sur le site lifté différentes contributions originales, «résultant de sources d'information privilégiées des rédacteurs»: «A titre d'exemple, on a un texte sur la prostitution et la migration... Un autre sur les sans-papiers... Là, il s'agit du quotidien d'un médecin dans un camp en Syrie... Ici d'un article sur les passeurs ou encore le témoignage d'un enfant soldat de Sierra Leone, celui d'une femme contrainte à fuir la Somalie pour éviter un mariage forcé...» Proposant un autre regard sur l'asile dans notre pays, le portail est animé par des exilés bénéficiant d'un bon niveau de formation et de langue. Le programme vise à offrir aux par-

ticipants des compétences transversales en communication et à favoriser leur intégration socioprofessionnelle. Lors de son évaluation, en août 2014, 25 des 40 bénéficiaires avaient, à son issue, trouvé une activité professionnelle ou suivi une formation. «Ce média a aussi un effet positif sur le moral des migrants, souligne encore Omar Odermatt, tout en relevant la bonne entente régnant dans l'équipe.»

Des migrants conquis

Autant de points positifs confirmés par plusieurs participants. «On y acquiert une bonne formation journalistique, entre la rédaction de textes, les relectures, les corrections, la réécriture, les connaissances sur les droits des médias, le web...» relève un jeune Sri-Lankais, ravi de l'expérience acquise dans ce média qui «construit des ponts et où les requérants peuvent s'exprimer sur la migration et la société d'accueil, échanger et apprendre des cultures des uns et des autres.» «Un vrai plaisir!» s'exclame-t-il. Même commentaire élogieux de deux jeunes Syriennes, conquises elles aussi par la démarche, dont l'une, journaliste dans son pays, qui s'est dite ravie de pou-

voir continuer son métier ici et a repris l'Université. «Cette formation m'a encouragée à continuer mes études», lance la jeune femme dans un français fluide. Une aisance qui l'a en outre conduite à rédiger plusieurs portraits de requérants d'asile pour le rapport d'activités de l'Evam.

Intégration prioritaire

Outre Voix d'Exils et toujours dans un souci d'intégration, l'établissement vaudois a également mis sur pied un programme de récupération/réparation de vélos (huit bénéficiaires) et une formation en cuisine (une trentaine de participants). Les petits fours et migonardises servis à l'issue de la présentation du nouveau site avaient d'ailleurs été concoctés par les apprentis cuisiniers. «L'intégration est une priorité de l'Evam. Elle doit permettre aux migrants de devenir des acteurs de la société. Un processus qui se doit d'être réciproque», a relevé de son côté Erich Dürst, directeur de l'établissement.

Sonya Mermoud ■

* www.voixdexils.ch



Omar Odermatt, responsable de la rédaction de Voix d'Exils, a souligné les aspects positifs de ce média valorisant les participants et leur permettant d'acquérir des compétences transversales en communication.

Coop: seuls les salaires minimaux seront augmentés

Pour Unia, le résultat des négociations est insatisfaisant

Pas d'augmentation des rémunérations chez Coop l'an prochain sauf pour le personnel de vente non qualifié qui verra le salaire minimal passer de 3850 à 3900 francs (+1,3%). Une issue qualifiée d'insatisfaisante par Unia, partie prenante des négociations entamées

cet été déjà et qui viennent de prendre fin. «Le résultat est décevant par rapport aux besoins de revalorisation des salaires. Nous avons demandé pour les employés qualifiés, bénéficiant de cinq ans d'expérience, au moins 200 francs de plus», précise Arnaud Bouverat, membre de la direction du secteur tertiaire à Unia. Le secrétaire syn-

dical estime ce gel salarial d'autant plus malvenu que le géant du commerce de détail a, en 2014, amélioré son chiffre d'affaires de 1,4%, soit 28,2 milliards de francs et son bénéfice de 1,7%, équivalent à 470 millions. «On aurait pu clairement faire un geste. Or, une grande majorité du personnel qui a largement contribué à ce résultat positif par son travail n'aura droit à rien.» Outre la nécessité de mieux rétribuer les années de pratique des collaborateurs au bénéfice d'une formation, une enquête menée par le syndicat fait de surcroît valoir l'importance d'indemniser dûment le stress croissant lié au travail du soir.

Quoi qu'il en soit, Unia continuera à s'engager pour que les employés de Coop bénéficient d'augmentations généralisées et attend d'ores et déjà de connaître les résultats de cette année. «Les ajustements salariaux annuels sont cruciaux pour les collaborateurs qui doivent s'accommoder de salaires bas ou moyens et peinent à faire face au renchérissement réel du coût de la vie, notamment en ce qui concerne les loyers et les frais médicaux.» La convention collective de travail conclue avec Coop couvre quelque 30 000 travailleurs.

Sonya Mermoud ■

Les fonctionnaires genevois licenciés abusivement pourront être réintégrés

La loi votée par le Grand Conseil est une forte avancée selon l'avocat et député Christian Dandrès

Si la loi n'est pas contestée par référendum, les fonctionnaires genevois qui auront été licenciés sans motif fondé pourront être réintégrés au sein de la fonction publique. La loi 7526-F a été adoptée en octobre par une majorité de circonstance composée de la gauche, de l'UDC et du MCG contre le Conseil d'Etat, le PDC et le PLR. Jusqu'ici, soit depuis 1987, si le juge reconnaissait que le motif d'un licenciement n'était pas fondé, il proposait la réintégration. L'employeur pouvait la refuser et accorder une indemnité à la place, allant de 1 à 24 mois de salaire. «Désormais, la réintégration sera imposée à l'Etat employeur, sauf si le salarié concerné la refuse et préfère une indemnité», indique le député Christian Dandrès qui a rédigé le texte voté par le Grand Conseil. Il précise cependant que la réintégration concerne uniquement le congé qui ne repose pas sur un motif fondé. Le licenciement justifié mais qui viole les règles de procédure ne permettra pas la réintégration.

Pour avoir un ordre d'idée, en quatre ans, environ 150 licenciements, dont certains ont fait l'objet de recours, ont été prononcés dans la fonction publique, hors Hôpitaux Universitaires de Genève.

«C'est une avancée importante et symboliquement très forte, se réjouit Christian Dandrès. A ce jour, ni la Confédération ni les cantons ne prévoient une telle protection pour leurs employés. C'est une réponse aux attaques actuelles du Conseil d'Etat qui souhaite réduire la protection des salariés de l'Etat et des régies publiques.» Si Christian Dandrès craint le pire en termes de mesures budgétaires pour 2016, il estime que la loi 7526-F pérennise les droits et la protection des travailleurs du service public, car «il sera plus difficile au Conseil d'Etat, après le vote de cette loi, de trouver une majorité pour démanteler les droits des salariés du secteur public».

Manon Todesco ■



Coop verrouille les salaires. Le distributeur n'a accordé qu'une hausse de 50 francs du salaire minimal. Bien insuffisant par rapport aux revendications du syndicat.